

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

Délibération n°2022-09-03

**Modification de la
tarification des droits de
place et création de
redevances
supplémentaires pour
occupation du domaine
public.**

LE VINGT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2022.

Date d'affichage : 14 septembre 2022.

Date d'envoi de la convocation : 14 septembre 2022.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Martial BOUISSOU, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Sylvie ROUBEIX, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Aurélie SESENA, Loïc BULÉON, Fadila BOUTAYEB, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Absents avec procuration :

Dominique BRUN avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN.

Céline LE GOUÉ avec procuration à Séverine CHEMINADE.

Delphine LASCAUD avec procuration à Patrick ROUX.

Martine FOUSSIER avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ.

Absente :

Stéphanie DOLIMONT.

Séverine CHEMINADE a été nommée secrétaire de séance.

Conseil municipal du 29 septembre 2022**DELIBERATION N°2022-09-03****MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES DROITS DE PLACE ET CREATION DE REDEVANCES SUPPLEMENTAIRES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.**

Toute occupation privative du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance, sauf pour les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

La tarification initiale des droits de place a fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 17 mai 2022 après consultation des organisations professionnelles intéressées, conformément au CGCT ;

La présente délibération a pour objet, à partir du 1^{er} octobre 2022, de :

- Redéfinir les modalités de perception des droits de place des marchés de la commune (hebdomadaire, marchés à thèmes, food-trucks) suite à la suppression de la régie des droits de place à partir de cette date ;
- Créer de nouvelles redevances pour occupation du domaine public : ventes exceptionnelles hors marché, distribution automatique...

Dans tous les cas, ces redevances feront uniquement l'objet d'émission de titres de recettes, avec un seuil minimum de créance d'un montant de quinze euros.

Les tarifs présentés restent principalement basés sur le métrage linéaire des stands en fonction de l'occupation, quel que soit le domaine d'activité. Selon le type de commerce, la redevance peut également être facturée au forfait.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » :

- **DECIDE** la perception de droits de place suivants :

Facturation au mètre linéaire / jour d'occupation

	Marché hebdomadaire	Marché à thème	Camion-pizza ou tout food-truck	Ventes exceptionnelles hors marché (sapins, fleurs...)
Tarif abonné	0.40 €	0.40 €	0.40 €	1.40 €
Tarif passager	0.60 €	1.00 €		

Facturation au forfait

	Camion-outillage		Distribution automatique (ex : distributeur pain...)
	Inférieur à 10 mètres	Supérieur à 10 mètres	
Demi-journée	34 €	38 €	150 € annuel
Journée entière	63 €	70 €	

AR Prefecture

016-211603584-20220920-D_FIN_20220903-DE
Reçu le 23/09/2022
Publié le 23/09/2022

- **APPROUVE** les termes de la présente délibération qui prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'arrêté modifiant le règlement général du marché.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 23 septembre 2022.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

23/09/2022

Publication par voie électronique le :

26/09/2022

A Saint-Yrieix, le 26/09/2022
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.

